

YACHT-CLUB LUZERN

# INSTRUCTIONS DE COURSE Y C L

## Championnat de Suisse Corsaire 04

### 1. Règles

Le championnat de Suisse sera régi par les Règles de Course à la Voile 2001 – 2004 des l'ISAF (RCV), y compris les prescriptions additionnelles de Swiss Sailing, le règlement de Swiss Sailing concernant les championnats de Suisse, le règlement de classe des Corsaires, l'avis de course et les instructions de course du YCL.

### 2. Avis aux concurrents

Le tableau officiel se trouve sur le mur coté Lucerne du club-house.

### 3. Modifications des instructions de course

Toute modification des IC sera affichée au tableau officiel avant le briefing des skippers le jour où elle entrera en vigueur.

### 4. Programme des courses

Le premier départ possible est le jeudi 20 mai 2004 à 12h00. Le dernier départ possible le dimanche 23 mai 2004 à 15h00. Le nombre maximum de manches est de 8, avec un maximum journalier de 5 manches.

### 5. Parcours

Parcours N° 1 ou 2 selon le plan en dernière page. Le numéro du parcours sera indiqué sur le bateau start au plus tard avec le signal préparatoire.

La longueur du parcours sera fixée par le comité de course. Le parcours aura une longueur minimum de 1.4 km. Le temps minimum pour la course du voilier le plus rapide doit être de 30 minutes.

En règle générale, les marques de parcours sont à laisser à bâbord.

Un pavillon vert sur le bateau start signifie que les marques de parcours sont à laisser à tribord.

### 6. Marques de parcours

Les marques sont des bouées cylindriques oranges. Les marques délimitant la ligne d'arrivée et de départ portent un drapeau jaune.

### 7. Départ

Le départ sera donné en application de l'art. 36 RCV:

Avertissement	5 minutes avant le départ:	Pavillon de classe + 1 signal sonore
Préparatoire	4 minutes avant le départ:	Pavillon P, I, Z, Z et I ou noir + 1 signal sonore
Une minute		Pavillon P, I, Z, Z et I ou noir affalés + 1 signal sonore
Départ		Pavillon de classe affalé + 1 signal sonore

### 8. Rappel général

Lors d'un rappel général, le signal d'avertissement peut être donné au plus tôt une minute après avoir affalé le pavillon 1er substitut.

### Informations complémentaires

- **Hauts-fonds**  
aux endroits suivants: à l'endroit du signal de tempête de la plage du Lido devant le musée Richard Wagner entre le YCL et la plage du Lido (sortir perpendiculairement à la côte en direction du musée Wagner!)
- **Amarrage**  
Le coté SE du ponton doit rester libre pour le bateau start.  
Les bateaux ne peuvent être amarrés ailleurs qu'au places indiquées par le responsable du port.

**En cas de contradictions, c'est le texte allemand qui fait foi.**

**BON VENT**

**YACHT-CLUB LUZERN**

### 9. Changements de parcours après le départ

Un changement de parcours après le départ sera annoncé avant que le voilier de tête ait commencé la nouvelle section du parcours. En modification de l'art. 33 des RCV, le nouveau cap approximatif ne sera indiqué que si la nouvelle marque n'est pas encore en place. Autrement, la position de la nouvelle marque sera indiquée à l'aide d'un pavillon sur la dernière marque à passer avant d'entamer le nouveau parcours de la manière suivante:

**Pavillon rouge** la marque et/ou l'arrivée a été déplacée à **bâbord**  
**Pavillon vert** la marque et/ou l'arrivée a été déplacée à **tribord**

Toutes les marques suivant la nouvelle marque peuvent être déplacées pour maintenir l'aspect du parcours original.

### 10. Arrivée

La ligne d'arrivée sera délimitée par **deux marques munies de pavillons jaunes** ou **une marque munie d'un pavillon jaune** et la pavillonnerie du **bateau start munie d'un pavillon jaune**. Elle est placée à environ 90° du dernier bras à parcourir.

### 11. Temps limite

Après un délai de 150% du premier voilier, la ligne d'arrivée sera close. Les bateaux n'ayant pas pu arriver dans ce délai seront classés un rang moins bien que le dernier bateau ayant franchis la ligne dans le temps imparti.

### 12. Réclamations et demandes de réparation

Les réclamations doivent être faites par écrit sur les formulaires de réclamation disponibles au secrétariat de régates et déposés avant le temps limite indiqué au tableau officiel.

En modification de l'art. 61.3 (a) des règles de course, les réclamations doivent être déposées auprès du comité de course au plus tard 45 minutes après l'arrivée au port du bateau start après la dernière course de la journée.

Les avis de réclamation et leur ordre de passage seront affichés au tableau officiel dans les 30 minutes qui suivront la fin du temps limite pour réclamer. Il appartient aux parties concernées d'être présentes, avec leurs éventuels témoins, au lieu et à l'heure indiquée sur ces avis. Si un participant ne se présente pas, une décision sera prise en son absence (art. 63.3 (b) RCV).

### 13. Jury

Le jury est composé par trois juges délégués par Swiss-Sailing.

### 14. Classement

Le système „a minima“ de l'annexe A des RCV s'applique. Les ex æquo seront départagés selon la procédure prévue dans l'annexe A A7 pour les courses et A8 pour le championnat. Le championnat sera validé si au moins 4 courses valables sont courues. Le plus mauvais résultat sera tracé du classement final si plus 3 courses sont courues.

### 15. Equipements

Le comité de course se réserve le droit de vérifier en tout temps si les équipements exigés par le règlement de classe et les dispositions légales se trouvent à bord des bateaux participant aux courses. Il peut également s'assurer que seul des équipements conformes au règlement de classe sont en service

### 16. Sécurité

En cas d'annonce d'avis de tempête ou d'avis de tempête les concurrents doivent porter un gilet de sauvetage. Ceci est également valable lorsque le pavillon Y est hissé. En modification de l'art. 40 RCV, le pavillon Y peut être montré à chaque marque de parcours. En accord avec l'art. 60.2 (a) RCV le comité de course peut déposer une réclamation contre tout bateau ne respectant pas l'obligation de port du gilet de sauvetage.

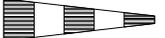
### 17. Bateaux de ligne

Les bateaux de ligne, signalés par une boule verte, sont toujours prioritaires. En accord avec l'art. 60.2 (a) RCV le comité de course peut déposer une réclamation contre tout bateau ayant refusé la priorité à un bateau de ligne.

### 18. Responsabilité

La responsabilité du propriétaire est engagée selon les lois civiles en vigueur. La décision d'un bateau et de son équipage de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (voir RCV 4, décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates. En s'inscrivant, chaque participant a signé une décharge indiquant qu'il n'engagerait aucune procédure en dommage et intérêts contre le YCL, le comité de course ainsi que toute personne au service du comité de course. Chaque bateau participant doit détenir une assurance en responsabilité civile valide et valable en compétition

### 19. Signaux

	<b>AP</b> Départ retardé		<b>Vert</b> Laisser marques à tribord		<b>X</b> Rappel individuel		
	<b>AP sur H</b> Départ retardé, nouveaux signaux à terre		<b>N sur H</b> Course arrêtée, nouveaux signaux à terre		<b>1er substitut</b> Rappel général		
	<b>L</b> Suivez moi, restez à terre		<b>N</b> Course arrêtée, retour au port		<b>S</b> Parcours raccourcis		
	<b>Pav. de classe</b> Signal d'avertissement		<b>Noir</b> Règle du pavillon noir (art. 30.3 RCV)		<b>C</b> Modification de parcours		
	<b>P</b> Signal préparatoire *		<b>Z</b> Règle pavillon Z (art. 30.2 RCV)		<b>M</b> Marque manquante		
	<b>Bleu</b> Arrivée		<b>I</b> Règle pavillon I (art. 30.1 RCV)		<b>Q</b> Marque de départ/arrivée		
	ver t		rouge		jaune		bleu

(\* si aucune pénalité de départ n'a été signalée au moment même ou plus)